

Fiche d'informations sur le pays Luxembourg



Contexte

Au Luxembourg, les informations locales et nationales s'entremêlent dans les médias étant donné la petite taille du pays et la facilité d'accès au terrain dans les différentes zones pour les journalistes.

L'information locale est composée de deux aires locales : les communes et les régions du Luxembourg ainsi que les territoires frontaliers de la Grande Région (Belgique, France et Allemagne). Près de la moitié de la population résidente est étrangère et la majorité ne parle pas luxembourgeois.

Le Luxembourg est toujours considéré comme l'un des pays les plus ruraux d'Europe. Néanmoins, le pays est très bien équipé en termes d'infrastructures et **les zones rurales ne sont pas à proprement parler différentes des zones urbaines en termes de commodités.**



Il y a **19 médias locaux audiovisuels.**



Concernant la diffusion des journaux, le pays bénéficie de **72 kiosques.**



Les limites d'être identifiée comme «organisation à but non lucratif»

Le cadre juridique de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit une définition des «médias locaux» au Luxembourg, **mais cette définition s'applique seulement à la radio.**

La majorité des médias locaux sont des organisations à but non lucratif (ASBL). Compte tenu de leur statut, ils ne sont pas autorisés à faire du profit et se distinguent des sociétés commerciales.



Aides d'État: cruciales, mais pas suffisamment transparentes

Les subventions de l'État (directes et indirectes) ne sont pas distribuées aux médias locaux privés de manière égale et transparente. Ils sont attribués au cas par cas et le montant n'est pas transparent pour tous les médias locaux.

Aucune donnée sur la répartition de la publicité gouvernementale auprès des médias locaux privés n'est disponible.



Davantage de données sont nécessaires pour surveiller les conditions de travail des journalistes locaux

Les conditions d'emploi des journalistes dans les médias sont bonnes. **L'Association des Journalistes Professionnels (ALJP) est présente au niveau local** et garantit efficacement l'indépendance éditoriale et le respect des normes professionnelles pour les journalistes locaux.

Cependant, la seule liste disponible des journalistes du Conseil de Presse ne mentionne ni l'évolution du nombre de journalistes locaux, ni leur localisation.

> Un système pour garantir l'indépendance éditoriale des médias locaux

Selon la loi du 27 août 2013, les médias locaux doivent être indépendants des influences politiques. **Le contenu des médias locaux audiovisuels est également surveillé par l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) qui contrôle l'influence politique.**

L'ALIA a la compétence de s'occuper des 19 médias locaux audiovisuels et ses missions incluent le contrôle a posteriori des contenus des médias locaux audiovisuels. **Aucun cas d'influence politique n'a été observé par l'ALIA en 2022.**

> Quand la minorité devient majoritaire

Les trois langues officielles du pays sont le luxembourgeois, le français et l'allemand. Au-delà de ces trois langues, il existe de nombreuses langues minoritaires pratiquées au Luxembourg. Le pays présente une **situation très paradoxale** dans laquelle **la somme des minorités linguistiques deviendront bientôt la «majorité».**

Le média de service public ne propose pas de temps d'antenne dans les langues minoritaires. Toutefois, **les médias privés** ainsi que **les médias communautaires** le font et **compensent cette absence au sein du média de service public.**



« Les médias locaux fournissent une diversité de récits, de points de vue et de ton de reportage, même si parfois le respect du contradictoire propre au journalisme professionnel n'est pas toujours respecté »

(Rapport de l'ALIA sur les élections communales de 2023)

Publié le 28 février 2024



Co-funded by
the European Union

Accédez au
rapport
complet
avec les
sources

